

*Date de dépôt : 26 août 2019*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), pour l'année 2017**

### **Rapport de M. André Pfeffer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a examiné le rapport 1246 lors de la séance du 20 mai 2019 sous les présidences de M<sup>me</sup> Isabelle Pasquier.

Les procès-verbaux ont été tenus avec qualité et rigueur par M<sup>me</sup> Maëlle Guitton.

### **Audition par MM. Philippe Lathion, président de la FAE, et Patrick Schefer, directeur de la FAE**

M. Schefer rappelle que la FAE est une fondation publique créée en 2006 et que son activité vise à faciliter l'accès au financement des PME genevoises. Ils fournissent 4 prestations principales, à savoir le cautionnement, l'avance de liquidités, les prises de participation minoritaire et le financement de mandats. Il indique par ailleurs qu'ils avaient, de mars 2016 à mars 2018, des prestations franc fort qui ont été temporaires sur cette période.

Il indique ensuite que leur activité est toujours relativement importante (cf. p. 4 annexe) avec un nombre de prospects de 587 correspondant au nombre d'entreprises éligibles au sens strict du terme qui ont contacté la FAE. Après un premier tri, ils en ont toutefois traité 358 et étudié 208 pour finalement en présenter 78 et en accepter 67 au conseil. Ils ont changé leur manière d'établir leurs statistiques, ce qui explique l'écart qu'il y a entre en

2015 et 2016. Il y avait toute une série d'entreprises qu'ils ne répertoriaient pas, mais ils se sont finalement rendu compte que cela correspondait quasiment à 20% de travail. Donc finalement, cela paraissait cohérent de répertorier la totalité des entreprises.

Au niveau des engagements qui ont été accordés en 2017 (cf. p. 5 annexe), il explique que ça a été une année relativement bonne puisqu'ils ont financé pour un total de 18,7 millions de francs auxquels on peut ajouter un montant de 4,6 millions de financement complémentaire bancaire. Il explique qu'il s'agit d'une pratique qui consiste, sur les grosses opérations, à essayer de collaborer avec les banques pour qu'elles prennent une part du risque toutes seules. Il indique également que le montant total qui a été injecté dans l'économie genevoise, du fait de l'activité de la FAE, s'élève à 23,3 millions de francs.

Concernant les stades de développement et la typologie des entreprises (cf. p. 6 annexe), il explique qu'il y a de légères variations mais qu'ils sont toujours autour de 10-15% d'activité dans la création d'entreprises, de 50% dans le développement d'entreprises, de 5% dans l'assainissement et de 20-30% dans la transmission d'entreprises.

A propos de l'analyse des dossiers acceptés par montant accordé (cf. p. 7 annexe), il explique que l'essentiel des montants concerne des sommes qui vont jusqu'à 500 000 francs. Le cofinancement se fait surtout sur des grosses opérations, c'est-à-dire sur des éléments où il y a des risques plus importants pour la fondation. Cela a un effet important sur des montants de plus de 1 million. Il explique par ailleurs qu'aujourd'hui, pour toutes les opérations de plus de 1 million, ils essaient de discuter avec les banques pour qu'elles prennent en charge une partie du risque. Par conséquent, cela a un effet sur les grosses opérations. Le montant moyen accepté par entreprise était de 278 000 francs en 2017.

En termes d'analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois (cf. p. 8 annexe), il explique que l'essentiel des entreprises ce sont des entreprises de moins de 50 employés (97% des entreprises). La FAE s'adresse vraiment à ce public cible que sont les PME. Rien ne les empêcherait de faire des opérations plus grandes, mais c'est quand même un marché plus difficile à pénétrer et sur lequel les banques sont aussi beaucoup plus actives.

A propos du nombre d'emplois concernés (cf. p. 9 annexe), il indique que l'année 2017 a été une année dans la norme puisque 749 emplois ont été soutenus. Par rapport à la taille des entreprises, ils ont eu beaucoup de petites entreprises, ce qui a eu un impact sur le nombre d'emplois. Il y a eu beaucoup d'entreprises, mais avec des emplois moins importants, ce qui a eu

un effet sur la taille moyenne. Il explique qu'ils étaient à 11,8 d'emplois moyens par entreprise soutenue en 2017.

A propos des engagements au 31.12.17 (cf. p. 11 annexe), il explique qu'il y a eu une évolution importante puisque fin 2017 ils étaient à 56 millions d'engagements totaux pour 183 entreprises soutenues. Cela montre donc qu'il y a une croissance continue des engagements.

Par rapport à la répartition de ces engagements (cf. p. 12 annexe), il explique que le cautionnement représente vraiment la grande partie de leur activité (cautionnement FAE de 29% et cautionnement Cautionnement Romand de 41%). Il rappelle que Cautionnement Romand est le système fédéral sur lequel la FAE garantit le 35%. Donc il y a une garantie de 65% de la part de la Confédération et le 35% à charge du canton est repris par la FAE. Il explique que tout est lié, puisque sans la FAE les entreprises genevoises n'auraient pas accès au Cautionnement Romand, et inversement. Il indique ensuite que les avances de liquidités sont très faibles en termes de volume d'engagement puisqu'elles représentent seulement 3%. Il précise quand même que cela permet d'aider un bon nombre d'entreprises qui ont des besoins aigus et que les montants d'avance sont conséquents. Les participations représentent, quant à elles, 25% de l'activité de la FAE, les mandats 0,08% et les prêts francs forts 1%.

Concernant la répartition des portefeuilles clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre de dossiers (cf. p. 13 annexe), il explique que la restauration et le commerce sont majoritaires. Il y a toutefois deux bémols sur ces éléments puisqu'il faut savoir que la restauration et le commerce sont régis par les comptes NOGA qui font que pour des secteurs comme la chocolaterie, la partie tea room entre dans la restauration alors que la partie vente entre dans le commerce. Donc finalement, il faut retenir que pour la restauration et le commerce c'est vraiment au sens large, car les comptes NOGA sont suffisamment larges pour inclure toute une série de choses. Dans le commerce de détail, on a par exemple aussi tous les ateliers de réparation, les garages, etc. Il explique toutefois qu'en termes de montants d'engagement, la partie restauration-commerce est nettement moins importante puisque le 65% des montants engagés le sont dans l'industrie, la Medtech, l'information et la communication et la construction (cf. p. 14 annexe).

A propos de la répartition sectorielle des emplois soutenus (cf. p. 15 annexe 1), il explique qu'à fin 2017, il y avait 1818 emplois soutenus. L'industrie, la construction et la Medtech représentent plus de 50% des emplois.

Au niveau de la subvention et des frais de fonctionnement (cf. p. 17 annexe), il explique que les engagements augmentent progressivement alors que la subvention n'a fait que baisser ces dernières années. L'enjeu pour eux, en termes de frais de fonctionnement, est de pouvoir suivre avec le nombre de demandes et le nombre de dossiers qui sont à traiter. Et puis, le deuxième élément important est celui d'avoir les moyens de provisionner les engagements qui sont pris, sachant que chaque année les banques analysent la situation financière de la FAE et regardent quelle est la qualité que la FAE donne sur les cautionnements. Si les banques estiment que les cautionnements ne sont pas suffisamment provisionnés, alors elles n'acceptent pas la garantie FAE, ce qui signifie que la FAE n'est plus en mesure de mener sa mission sachant que 100% des sociétés ou des entreprises que la FAE soutient sont des dossiers jugés trop risqués par l'ensemble des financeurs traditionnels.

Concernant l'impact de la FAE pour l'économie genevoise (cf. p. 18 annexe), il explique qu'ils réalisent un calcul chaque année afin de déterminer quel est l'impact que les sociétés ont en termes d'économie. Il y a 1818 salariés qui sont concernés, une masse salariale totale de 129 millions et un total des revenus fiscaux générés de 21 311 F.

A propos du taux de perte FAE et CR (cf. p. 19 annexe), il explique que le taux de perte reste mesuré et qu'il y a eu une légère diminution de ces pertes l'année passée. Les pertes brutes concernent des montants avant récupération alors que le taux de perte net correspond à la perte réelle. Le taux de perte net s'élève à moins de 5%.

En conclusion (cf. p. 21 annexe), il déclare que, depuis la création de la FAE, ils ont donné 662 prestations pour 562 entreprises, sachant que certaines entreprises reviennent à la FAE pour une 2<sup>e</sup> prestation. Il y a toutefois quand même plus de 85% des entreprises qui se développent seules après un soutien de la FAE et donc qui réussissent à passer le cap une fois qu'elles ont bénéficié de l'aide de la FAE.

Il donne pour finir quelques exemples de sociétés qu'ils ont soutenues (cf. p. 22 annexe) afin de montrer la réelle diversité. Cette diversité est vraiment un des points forts de la FAE. L'objectif pour la FAE est vraiment celui de soutenir les entreprises, l'emploi et le savoir-faire sur Genève.

M. Lathion insiste sur la problématique de la subvention qui pose deux problèmes. Il explique tout d'abord qu'étant donné que cette subvention diminue, ils sont obligés de raboter sur les frais de fonctionnement pour essayer de conserver un maximum de provisions quand ils font des octrois de crédit. Il explique par conséquent qu'ils ne peuvent jamais engager

l'enveloppe totale qui est donnée par l'Etat pour aider car ils n'ont pas les moyens de provisionner la perte qui doit être provisionnée au moment de l'octroi.

Comme ils rabotent sur les frais de fonctionnement, il y a une 2<sup>e</sup> limitation, puisque chaque collaborateur qui travaille à la FAE ne peut pas surveiller plus de x dossiers, surtout qu'ils demandent des analyses très approfondies. Par conséquent, ils se trouvent dans l'incapacité d'absorber plus de demandes. Ils ont énormément de dossiers qui sont présentés à chaque conseil et ils ont un peu atteint la limite par rapport aux gens qui travaillent à la FAE.

Finalement, il explique qu'à cela s'ajoute un 3<sup>e</sup> problème, qui n'a rien à voir avec la subvention, mais qui concerne le jeu de concurrence qui existe avec les banques au niveau de l'emploi. En effet, au sein de la FAE, ils sont d'excellents formateurs de gestionnaires de crédit, mais il arrive un certain moment où ces gestionnaires partent dans les banques parce que les salaires sont meilleurs. Pour eux, c'est compliqué, parce qu'ils doivent retrouver du monde et reformer, ce qui leur demande du temps.

Un commissaire (Ve) demande, par rapport à la page 4 de l'annexe, s'il y a eu une manière différente de calculer les prospects, étant donné qu'ils sont passés de 400 en 2015 à 600 en 2017.

M. Schefer répond qu'en réalité le montant de 392 correspondrait au 438 de l'année suivante. Très concrètement, il explique qu'ils reçoivent environ 2 à 3 contacts de prospects par jour et que le premier tri correspond environ à 20% de travail. Par ailleurs, ils acceptent environ 70 dossiers par année alors qu'ils sont 10 collaborateurs, ce qui fait que le ratio n'est pas terrible. Toutefois, il faut aussi compter les 600 personnes qui contactent les collaborateurs de la FAE chaque année et les 180 dossiers qui sont en cours durant l'année. S'ils font un taux de perte de moins de 5%, c'est parce qu'ils marquent les sociétés qu'ils soutiennent à la culotte pour éviter qu'elles ne dérivent. S'ils n'étaient pas capables de les contacter au moindre dépassement, alors il y aurait un taux de perte bien plus important.

M. Lathion insiste sur le fait qu'il y a vraiment trois phases. La première phase concerne celle où les prospects téléphonent mais, pour une raison x ou y, n'entrent pas dans les conditions d'octroi. Cela nécessite quand même un travail conséquent, puisqu'il faut pouvoir les recevoir et leur expliquer pourquoi ils n'ont pas été acceptés. Ce travail n'était pas comptabilisé en 2015, mais que maintenant il l'est. Ensuite, il y a encore le traitement des dossiers pour les soumettre à la commission. Une partie des dossiers traités ne vont pas à la commission parce que *in fine* il y a un problème qui fait

qu'ils ne peuvent pas être présentés. Après, le Conseil de fondation examine cela en toute indépendance et donne sa réponse. Et puis, finalement, il y a aussi tout le travail de suivi qui est fait afin d'éviter que les pertes ne soient trop importantes. Il souligne le fait qu'il ne faut vraiment pas limiter le travail au nombre de dossiers qui sont acceptés. Il insiste encore sur le fait qu'ils sont trop limités en termes de personnes pour faire ce travail.

M. Lathion précise que c'est ce que les banques ont fait comme crédit sur la base de la caution donnée par la FAE. Il y a encore quelques années, les banques avaient l'habitude, pour des dossiers FAE, de demander le cautionnement pour tout le crédit. Aujourd'hui, la banque cantonale et les principales banques avec qui ils travaillent acceptent d'avoir cette double analyse, c'est-à-dire qu'au-dessus du risque ordinaire c'est la FAE qui cautionne. Toutefois, il n'y a pas de statistique qui permette de dire clairement quel est le montant total que les banques ont pris.

M. Schefer rappelle que la FAE intervient seulement subsidiairement, ce qui signifie que si une entreprise fonctionne bien ils ne peuvent pas la financer. Dès qu'une entreprise fonctionne bien, elle rembourse, ce qui fait qu'elle sort des statistiques.

Un commissaire (S) remarque, par rapport aux avances de liquidités, qu'au fond il s'agit d'une problématique de fonds de roulement. Il demande toutefois si, plus largement, il ne s'agirait pas aussi d'une problématique liée à la difficulté pour les entreprises d'obtenir des lignes de crédit. Il remarque que la BCGE n'octroie pas de ligne de crédit en dessous de 150 000 francs contrairement à d'autres cantons et à d'autres banques cantonales pour lesquels on a des montants de l'ordre de 30 000 francs pour le canton de Neuchâtel, de 20 000 francs pour les cantons de Valais et de Vaud ou alors pas de minimum pour le canton de Fribourg. Il demande, par rapport à la problématique de la difficulté que peuvent avoir les entreprises d'obtenir une ligne de crédit, s'il n'y a pas finalement un manque de fonds de roulement.

M. Schefer répond, qu'il y a 20 ans, ils partageaient du principe qu'un fonds de roulement de deux mois était logique et que c'était très simple d'obtenir ce type de financement pour les entreprises. Après, il explique qu'ils ont commencé à analyser les choses différemment et qu'aujourd'hui c'est devenu relativement compliqué alors que les factures sont payées de plus en plus tard et que finalement ce besoin existe. Le financement aujourd'hui est fait selon les capacités de remboursement de l'entreprise, mais sur les avances de liquidités, plus une entreprise est petite avec des grands clients et plus c'est difficile pour elle de se faire payer rapidement. Par exemple pour les entreprises qui sont dans le grand Etat, comme l'hôpital, les délais sont extrêmement longs. Or, les entreprises doivent payer les salaires à la fin de

chaque mois, donc c'est typiquement un élément sur lequel il y a un effet de levier assez important tout en étant assez limité, parce que 250 000 francs ça permet seulement de toucher des petites entreprises. Dès que c'est un peu plus grand, il faut essayer de trouver un moyen de faire cela à travers les cautionnements.

M. Lathion rappelle quand même que toutes les banques n'aiment pas forcément les petits crédits puisqu'ils demandent le même travail que des gros mais ne rapportent pas grand-chose. Il ne croit pas que la BCGE ait un plafond minimum à 150 000 francs puisqu'ils font aussi des plus petits crédits en dessous de ce montant. Par contre, toutes les entreprises sont confrontées à la difficulté des dispositions Bâle III qui demandent d'avoir 5 ans d'existence et un certain niveau de fonds propres par exemple. C'est plus ces directives universelles à toutes les banques qui posent problème plutôt que la BCGE. La question de l'avance de trésorerie est totalement différente et elle n'a rien à voir avec les fonds de roulement. On peut avoir une entreprise qui a un fonds de roulement mais qui est momentanément déréglée par quelques clients qui paient mal. En plus, au niveau de l'avance de trésorerie, ils ont une frustration, puisqu'ils ne peuvent pas en faire pour des personnes physiques. La prestation d'avance de trésorerie est vraiment là pour pallier cette problématique de durée.

M. Lathion explique que la banque, si elle accorde une ligne de crédit de 200 000 francs à un petit commerçant par exemple, va analyser le risque sur 200 000 francs, car cela lui est égal d'avoir 40 000 francs à un moment donné et 160 000 francs à un autre. Il ne pense pas qu'il y ait de problème par rapport à cela. Le problème concerne plutôt les contraintes qui sont données aujourd'hui en termes d'analyse d'un dossier et des dispositions Bâle III.

Un commissaire (PDC) remarque que M. Schefer a dit que les pertes étaient fortement montées en 2016 mais qu'elles étaient redevenues plus stables en 2017. Il demande si ces pertes les préoccupent pour l'année 2018.

M. Schefer répond que pour 2018, la perte devrait être d'environ 6%. Toutefois, c'est un taux normal et, objectivement, vu que le 100% des dossiers sont risqués, le taux de perte devrait être plus élevé qu'aujourd'hui. Si on prend le portefeuille aujourd'hui, il y a seulement 5% des sociétés qui ont un risque normal et tout le reste ce sont des sociétés considérées comme risquées. Il y a également 1/3 du portefeuille des entreprises qui sont dans des situations de surendettement. Pour eux, c'est un gros suivi que de faire en sorte que les entreprises prennent des mesures à temps pour éviter de tomber du mauvais côté. Les pertes sont mesurées et l'essentiel des augmentations est lié à des vieux engagements.

M. Lathion explique qu'il y a énormément de pertes dans les domaines du commerce et de la restauration en nombre de cas, il suffit d'ailleurs de regarder l'ouverture et la fermeture des enseignes pour voir qu'il y a un gros tournus dans les quartiers genevois.

Concernant la prise de participation, il explique que la participation a été créée pour faire de l'innovation et des startups mais qu'ils se sont rendu compte que cela ne suffisait pas d'avoir des participations, mais qu'il fallait aussi avoir des compétences pour connaître le domaine. Pour les biotechnologies et les startups dans des domaines très compliqués, ils n'ont pas les compétences et ils préfèrent s'appuyer sur d'autres organismes qui coachent ces entreprises et qui font de l'accompagnement pour éventuellement venir financer une aide plutôt que de faire de la participation à tout prix. Ils font de la prise de participation plutôt dans des cas de sociétés qui ont la nécessité de se recapitaliser pour se remettre sur la bonne voie.

Un commissaire (S) remarque qu'il est très désagréable d'avoir des attaques personnelles surtout devant les auditionnés, même si on estime que le point de vue des autres est complètement loufoque. Il considère que cela porte quand même atteinte à l'image de l'institution du Grand Conseil. Il invite donc les députés à faire preuve de modération et suggère à la présidente d'inviter chacune et chacun à avoir un peu de retenue. Il rappelle que les auditions sont faites pour les questions et non pas pour le débat, de surcroît le débat vif.

## Vote

La présidente met aux voix la prise d'acte du RD 1246 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

**La commission prend acte du RD 1246.**

*Catégorie de débat préavisée : Extraits*





facilitateur de financement

## FAE - Facilitateur de financement pour les PME

Audition du 20.05.2019

Philippe Lathion, président  
Patrick Schefer, directeur

FAE – Fondation d'aide aux entreprises  
Chemin du Pré-Fleuri 3  
CH – 1228 Plan-les-Ouates  
Tél : +41 (0)22 827 42 84  
Email : [fae@fae-ge.ch](mailto:fae@fae-ge.ch)  
Site Web : [www.fae-ge.ch](http://www.fae-ge.ch)  
Rejoignez la FAE sur : [Linked in](#)



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

Avec le soutien de



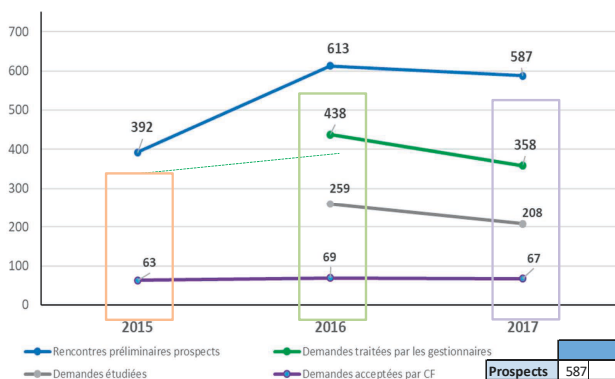
Fondation d'aide aux entreprises

- ❖ Fondation de droit public, active depuis 2006
- ❖ Conseil de fondation : 9 membres
- ❖ Mission : Faciliter l'accès au financement
- ❖ Antenne genevoise de Cautionnement romand
- ❖ Prestations:
  - ❖ Cautionnement
  - ❖ Avance de liquidités
  - ❖ Prise de participation minoritaire
  - ❖ Financement de mandats
  - ❖ Prêt franc fort pour l'industrie (jusqu'à mars 2018)

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

Avec le soutien de

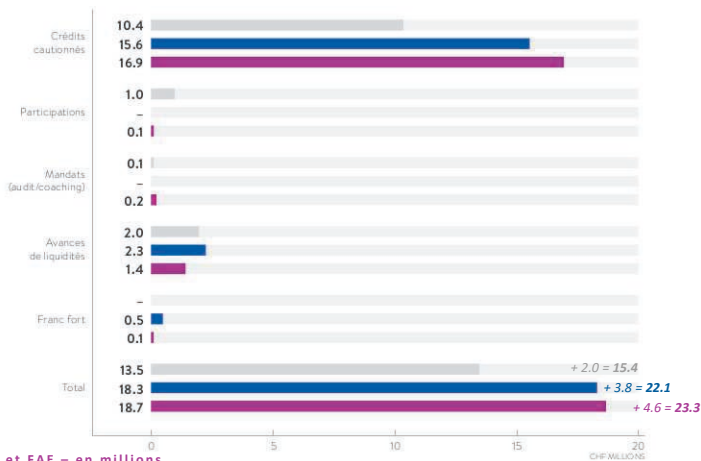




	2017		2016
<b>Prospects</b>	587		
<b>Traités</b>	358	61.0%	71.8%
<b>Etudiés</b>	208	58.1%	58.9%
<b>Présentés</b>	76	36.5%	30.1%
<b>Acceptés</b>	67		88.2%
			88.5%



## Détail des engagements accordés\*



\* CR et FAE - en millions

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

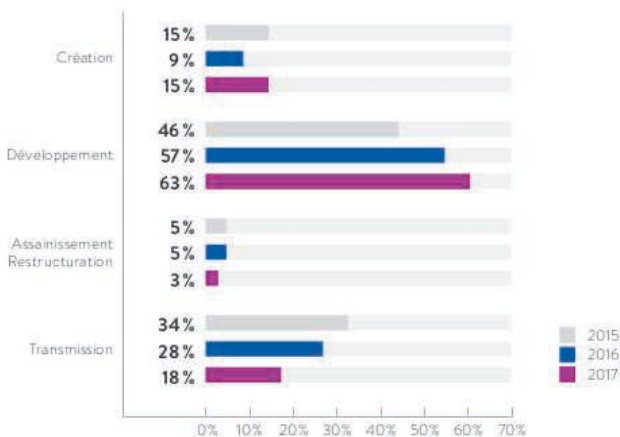
5

Avec le soutien de

2015 2016 2017



## Dossiers par stade de développement



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

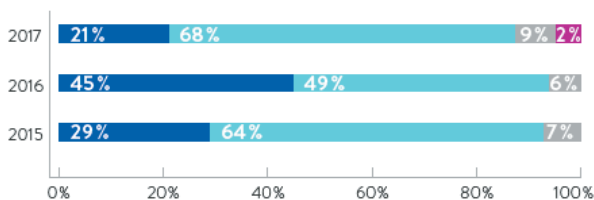
6

Avec le soutien de



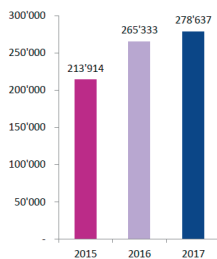


## Analyse des dossiers acceptés par montant accordé



- Moins de CHF 100'000.-
- De CHF 100'001.- à CHF 500'000.-
- De CHF 500'001.- à CHF 1 Mio
- Plus de CHF 1 Mio

Montant moyen accepté



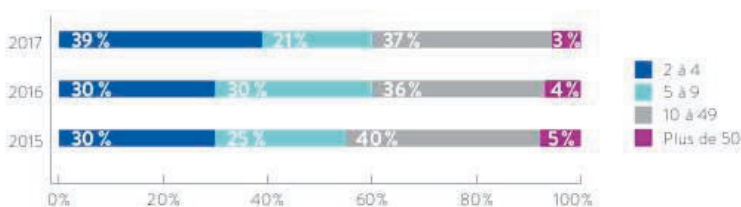
CAUTIONNEMENT  
ROMAND

7

Avec le soutien de



## Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

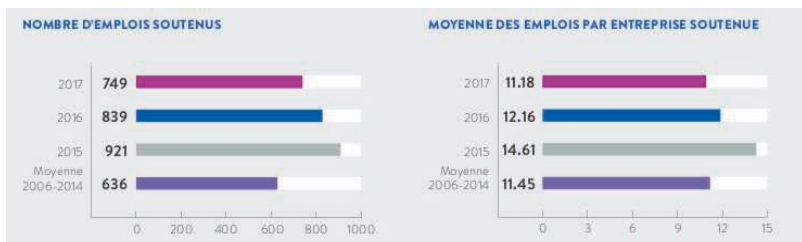
8

Avec le soutien de





## Nombre d'emplois concernés

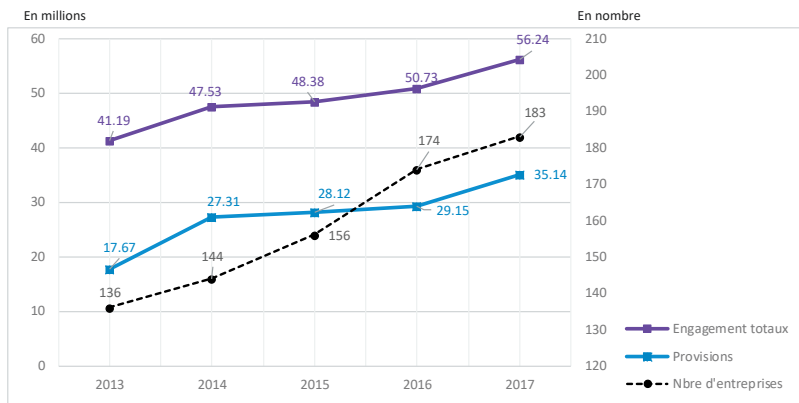


## Engagement au 31.12.2017





## Engagements en cours totaux \*



\* En fin d'année – FAE et CR cumulés

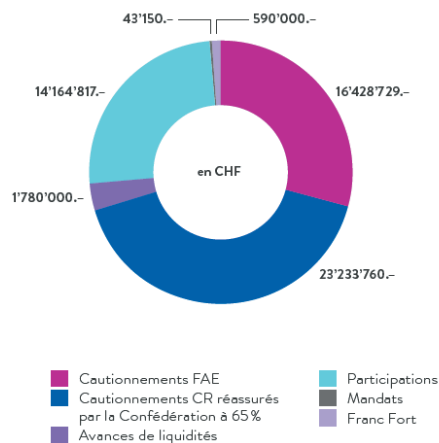
CAUTIONNEMENT  
ROMAND

11

Avec le soutien de



## Engagements en cours totaux \*



	En %
Cautionnement FAE	29.21%
Cautionnement CR	41.31%
Avances de liquidités	3.16%
Participations	25.19%
Mandats	0.08%
Prêts Franc fort	1.05%
	100.00%

\* En fin d'année – FAE et CR cumulés

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

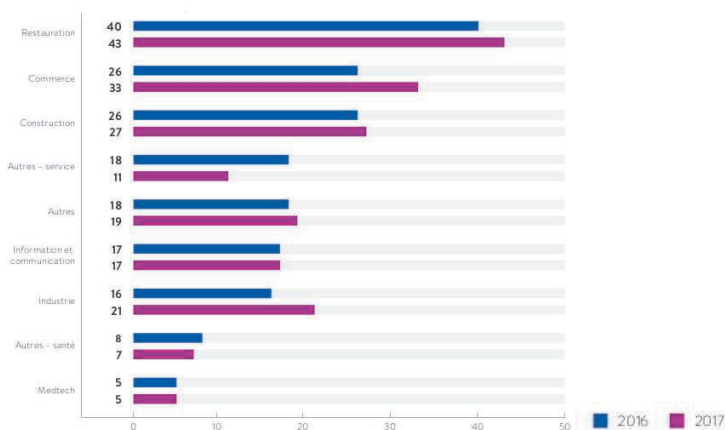
12

Avec le soutien de





## Répartition des portefeuilles Clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



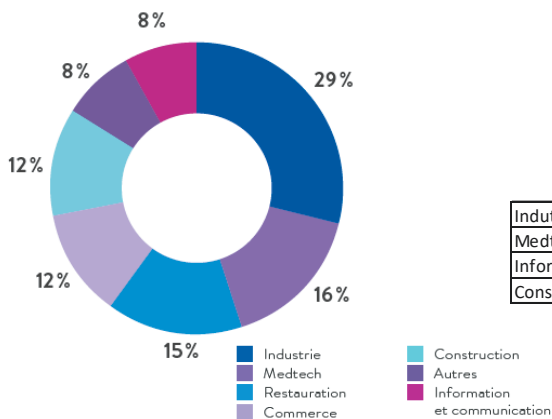
CAUTIONNEMENT  
ROMAND

13

Avec le soutien de



## Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 56.2 MIO\$ FAE et CR



Industrie	29%
Medtech	16%
Information et comm.	8%
Construction	12%
	<b>65%</b>

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

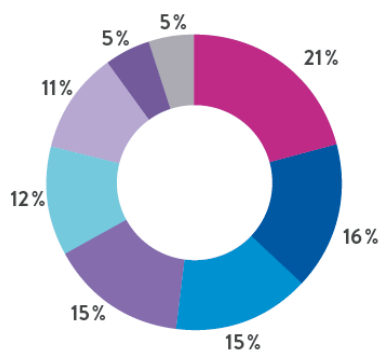
14

Avec le soutien de





## Répartition sectorielle des emplois soutenus



Total d'emplois soutenus au  
31.12.2017 : **1'818**



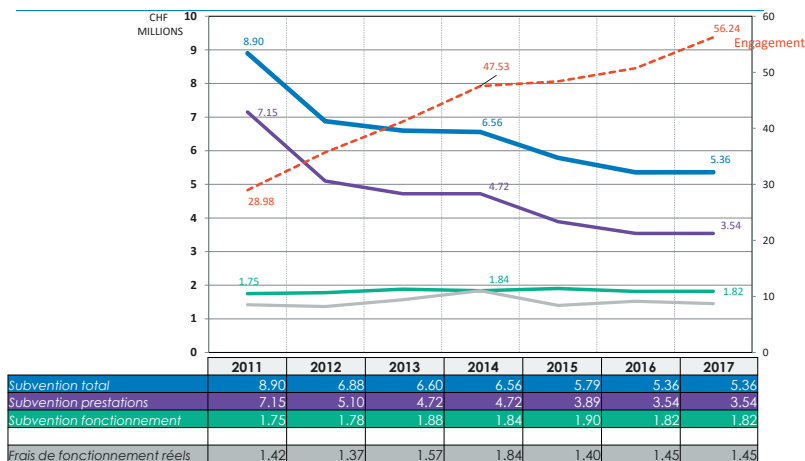
## Subventions et frais de fonctionnement







## Subventions 2011 - 2017



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

17

Avec le soutien de



## Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève \*

	2017	2016	2015
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS</b>	<b>1'818</b>	<b>1'758</b>	<b>1'843</b>
Nombre moyen de salariés par entreprise	13.08	13.95	14.29
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP</b>	<b>1'588</b>	<b>1'562</b>	<b>1'629</b>
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	11.43	12.40	12.63
<b>en milliers de CHF</b>			
<b>MASSE SALARIALE TOTALE</b>	<b>129'542</b>	<b>121'509</b>	<b>120'780</b>
Masse salariale moyenne par entreprise	932	964	936
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	81.5561	77.7762	74.1436
Cotisations sociales totales estimées **	20'727	19'441	19'325
Impôts totaux – entreprises	1'880	1'671	1'368
Impôts totaux – estimation personnes physiques ***	19'431	18'226	18'117
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS</b>	<b>21'311</b>	<b>19'897</b>	<b>19'485</b>

\* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 82% en 2017, 74% en 2016 et 83% en 2015) et des comptes de résultat (taux de réponse 79% en 2016, 93% en 2015)

\*\* sur la base d'une cotisation estimée à 16%

\*\*\* sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15% de la masse salariale

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

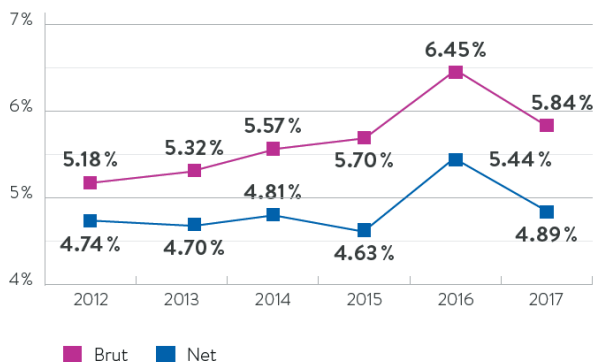
18

Avec le soutien de





## Taux de perte FAE et CR



## Conclusion - Chiffres clés





## Bilan des soutiens de la FAE

**CHF 56.2 MIO\$**  
d'engagements en cours pour  
**183 entreprises** au 31.12.2017



**CHF 189 MIO\$**  
Montant total octroyé au  
31.12.2017 depuis l'origine



**662 Demandes acceptées**  
correspondant à  
**562 entreprises**  
soutenues au 31.12.2017



**8'182 emplois**  
soutenus depuis l'origine



**94.1%**  
Taux de succès (financements  
honorés par les entreprises)

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

21

Avec le soutien de



## Exemples d'entreprises soutenues

cobweb

TEK Cuisines SA

acqiris

LTI  
LEHMANN TOLAUTERIE INDUSTRIELLE SA

CONTEXA  
SWISS POSING SYSTEMS



MATHYS  
THE ART OF EXHIBITION

SPINEART

Le Pain  
QUOTIDIEN

TOP JEAN

aim  
THE INNOVATIVE  
SWISS IT COMPANY

INGLEWOOD  
L'ART DE LA BOISSON

VICTORIA  
GENÈVE

kuglerbimetal

SELEXIS

GRANGE  
LA BOUTIQUE DU SOMMEIL



orbiwise



NIKLÄUS

Ronin  
PRIMEURS

CHOCOLATERIE  
LA BONBONNIÈRE  
GENÈVE - 1921

WOLFSBERG

DASTA  
CHARPENTES BOIS  
S.A.

iQone Healthcare  
A EUROPEAN SPECIALTY PHARMACEUTICAL COMPANY



Ecole Bénédict Genève

vaudaux

PIRETTI  
DEPUIS 1863

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

22

Avec le soutien de





## Annexes

Historique

Références

CR

Répartition  
CR/FAE

Conditions

Taux de perte

RH

Franc fort

### FAE – Fondation d'aide aux entreprises

Chemin du Pré-Fleuri 3

CH – 1228 Plan-les-Ouates

Tél : +41 (0)22 827 42 84

Email : [fae@fae-ge.ch](mailto:fae@fae-ge.ch)

Site Web : [www.fae-ge.ch](http://www.fae-ge.ch)

Suivez la FAE sur : [LinkedIn](#)

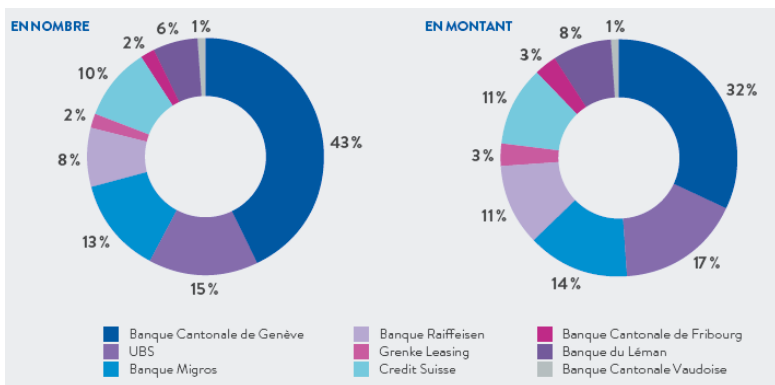


## Critères d'intervention

1. Etablissement stable, **imposé à Genève**
2. Développement d'une **activité économique et d'emplois à Genève**
3. **Viabilité** et possibilités de développement à terme
4. **Subsidiaire aux sources de financement traditionnelles**
5. **Pas de distorsion de concurrence** sur le marché cantonal
6. **Respect des conventions collectives** ou des **usages en termes de conditions de travail**
7. **Respect des principes du développement durable**



## Collaboration avec les banques au 31.12.2017



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

25

Avec le soutien de



## Historique

1938	Création de l'OGCM, recapitalisée par la BCGE et l'Etat de Genève en 1996 OGCM : Cautionnement de CHF 150k pour des petits artisans et commerçants et autres petites sociétés
1997	Création LAPMI LAPMI : en faveur des industries (cautionnement de crédits d'exploitation et de fonds de roulement, prise en charge d'une partie des frais de location).
1998	Création Fondation StartPME StartPME: capital de CHF 90 millions, afin de lui permettre encore une fois de cautionner des crédits mais également de prendre des participations (toujours minoritaires) dans de nouvelles entreprises prometteuses
2006	Création de la FAE en fusionnant OGCM, LAPMI, StartPME Prestations : (CHF 2 mio max par entreprise) Cautionnement Enveloppe : CHF 75 mio (repris de la LAPMI) prise de participation minoritaire (1/3 max) Enveloppe : CHF 20 mio (repris de StartPME) Financement de mandats Budget CHF 250k par année
2009	Modification FAE Prestations : (CHF 4 mio par entreprise) Cautionnement Enveloppe : CHF 95 mio prise de participation minoritaire (45% max) Enveloppe : CHF 30 mio Financement de mandats Budget CHF 750k par année + Avances de liquidité Enveloppe : CHF 10 mio
2015	Modification FAE Prestations : (CHF 4 mio par entreprise) \$ Enveloppe : CHF 95 mio prise de participation minoritaire (45% max) Enveloppe : CHF 30 mio Financement de mandat Avances de liquidités (confirmé) Enveloppe : CHF 10 mio Prêt franc fort pour l'industrie s/enveloppe ADL

## Cautionnements

L'accès facilité au crédit bancaire.

## Bürgschaften

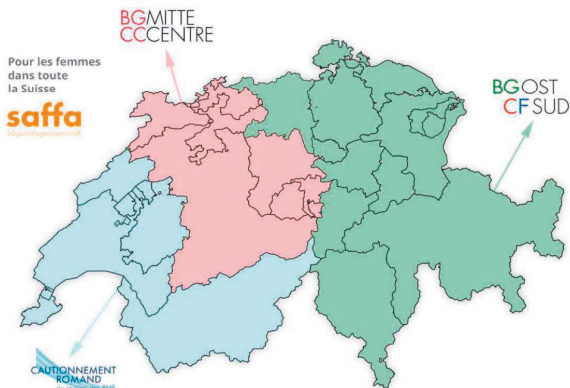
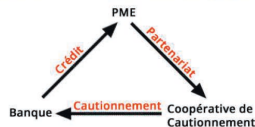
Die sichere Finanzierung für KMU.

## Fideiussioni

Il finanziamento sicuro per le PMI.

### En Suisse, les quatre coopératives régionales de cautionnement

- travaillent en partenariat avec les PME
- se portent garantes pour le financement du développement d'entreprises, ainsi que le règlement de leur reprise et de leur succession
- aident à la création d'entreprises par l'obtention des capitaux nécessaires
- ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (seco)
- travaillent en étroite collaboration avec toutes les banques suisses.



## Cautionnement romand

- Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises du 6 octobre 2006
- FAE reconnue comme antenne genevoise depuis 2007
- l'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio permettant des cautionnements jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio
- Au-delà, atteint depuis 2009 déjà, l'Etat de Genève assume la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE



## Engagements accordés FAE vs CR

CHF MILLIONS

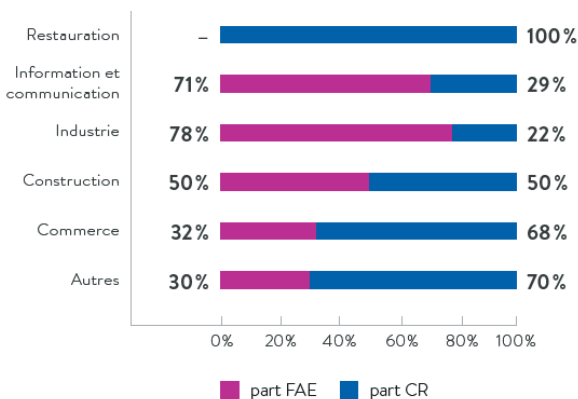
CAUTIONNEMENT  
ROMAND

29

Avec le soutien de



## Répartition des prestations FAE et CR par secteur d'activités, en nombre - 2017

CAUTIONNEMENT  
ROMAND

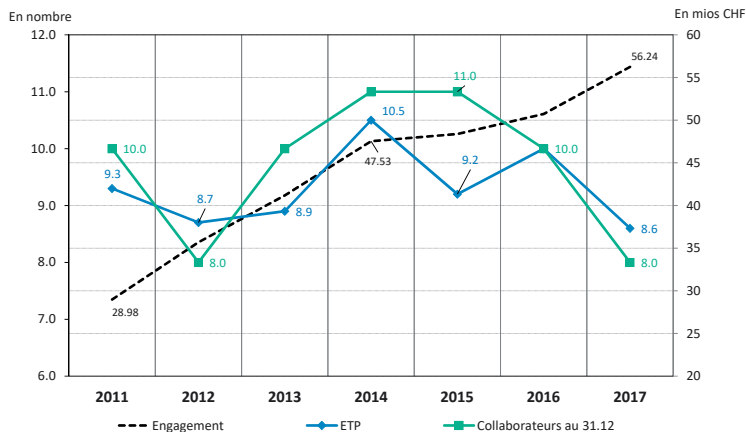
30

Avec le soutien de





## Evolution des collaborateurs



CAUTIONNEMENT  
ROMAND

31

Avec le soutien de



## Bilan prestation Franc fort mars 2016 à mars 2018

- 6 entreprises soutenues
- CHF 590'000.-- accordés
- Complétés par des interventions par les prestations usuelles
- Nombre d'emplois concernés : 215
- Nombre d'emplois industriels genevois\* : 16'005
- 1.3 % des emplois industriels soutenus

\* Selon statistique ETP 2013, hors horlogerie, arôme et parfums

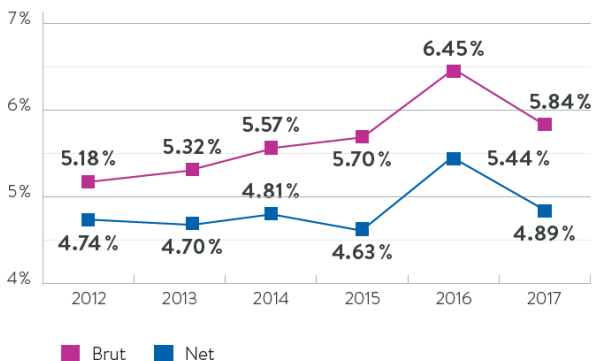
CAUTIONNEMENT  
ROMAND

32

Avec le soutien de







208 demandes  
étudiées et  
67 acceptées  
en 2017





## FAE – Fondation d'aide aux entreprises

Chemin du Pré-Fleuri 3

CH – 1228 Plan-les-Ouates

Tél : +41 (0)22 827 42 84

Email : [fae@fae-ge.ch](mailto:fae@fae-ge.ch)

Site Web : [www.fae-ge.ch](http://www.fae-ge.ch)

Rejoignez la FAE sur : [LinkedIn](#)

